

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE n°18/2022

Portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sélestat

**Le Maire de la Ville de SELESTAT,
Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,**

- VU** l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** les articles R 123-11, R 123-12 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, fixant à 17 le nombre d'administrateurs et portant élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- VU** l'affichage fait en Mairie en date du 6 juillet 2020 ;
- VU** les propositions faites par l'UDAF du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté n°1 du 20 juillet 2020, portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- VU** l'arrêté n°2 du 20 novembre 2020, portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Madame Sonja GRUNEWALD par Madame Laetitia DELDALLE,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Sont désignées en qualité de représentants du Conseil Municipal, les personnes suivantes :

- Madame Nadine MUNCH,
- Madame Geneviève MULLER-STEIN,
- Madame Cathy OBERLIN-KUGLER,
- Madame Marion SENGLER,
- Monsieur Stéphane BADER,
- Monsieur Denis BARTHEL,
- Madame Frédérique MEYER,
- Madame Sylvia HUMBRECHT.

.../...

pour représenter les associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Madame Colette VILLEMINE, pour les associations familiales sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Madame Laetitia DELDALLE, Présidente de l'association « Les Amis des Maisons du Docteur Oberkirch », au titre des associations de retraités et personnes âgées,
- Madame Pascale DORNER, Trésorière de l'APEI Centre Alsace, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées,
- Madame Murielle KAPPLER, chef de service à la structure ARSEA-ESPERANCE, pour les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions,

et au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » :

- Madame Leïla SOUFI, Directrice de la Mission Locale de Sélestat et Environs,
- Madame Catherine LAQUESTE, Responsable d'équipe à l'UTAMS de Sélestat,
- Madame Cathy CHARVET, Inspectrice de l'Education Nationale de Sélestat,
- Madame Laura MEYER, Présidente de l'association « Sélestat contre le Cancer ».

ARTICLE 2

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Arrêtés du Maire et ampliation sera remise à chaque administrateur, à Madame la Sous - Préfète de l'arrondissement de Sélestat - Erstein, à Monsieur le Procureur de la République à Colmar, à Monsieur le Juge du Tribunal d'Instance à Sélestat et à Madame la Trésorière Municipale de Sélestat.

Fait en trois exemplaires à Sélestat, le 10 janvier 2022

Marcel BAUER



Maire de SELESTAT,
Président du Centre Communal d'Action
Sociale de Sélestat